

OBJET : Programme d'Action Foncière de SAINT-DENIS.

Acquisition de terrains supportant des bidonvilles à Sainte-Clotilde.

**Le SECRETAIRE donne lecture du rapport.**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les Commissions des Finances et du logement et du Cadre de Vie, réunies le 3 Mai, ont proposé d'intensifier la lutte contre l'habitat insalubre en prévoyant, dans chaque tranche annuelle du Programme d'Action Foncière de Saint-Denis, l'acquisition de terrains supportant des bidonvilles non encore concernés par les procédures (Département, SEDRE, SIDR) mise en place jusqu'à ce jour.

Au titre de 1983, je vous propose d'acquérir, à l'amiable ou par voie d'expropriation, les bidonvilles existant entre les chemins Lory les Hauts et Savagamy, au nord de la cité des Tamarinis. Il s'agit des terrains suivants :

Références cadastrales	Superficie	Propriétaire
BH n° 149	4.318 m2	BEGUE Agathe
BH n° 150	2.065 m2	HUBERT Paul Louis Gonzague Ep. GAUVIN
BH n° 151	6.642 m2	Vve PAYET François néo BEGUE Elise
BH n° 153	4.166 m2	CHANE TOU KY Emile (1)
<u>TOTAL</u> :	17.191 m2	

(1° Pour ce bidonville particulièrement sordide, une procédure de déclaration d'insalubrité a déjà été engagée, suite à votre délibération du 14 Octobre 1982 (affaire n°1).

...|...

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à solliciter de Monsieur le Préfet une déclaration d'utilité publique pour ces acquisitions en vue de la constitution d'une réserve foncière destinée à la construction de logements sociaux, et à engager la procédure d'expropriation en cas d'échec des négociations amiables.

- M. Marcel HOARAU lit l'avis des commissions -  
"Cadre de Vie et Finances : très favorable."

- M. FOURNEL donne des explications sur plan -

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Reçu à la Préfecture  
le 06/07/1983